



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Guillemette COUTTET, Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Madame Anne CROZET. Messieurs Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Christian HEBERT et Anthony POCCARD CHAPUIS.

Laurent TRESALLET annonce 4 pouvoirs : de Anne CROZET à Laurent TRESALLET, de Emmanuel COLIRE à Guillemette COUTTET, de Christian HEBERT à Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et de Franck CHENAL à Pierre JOUANNE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 09 mars 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination des garants de l'affouage

La Maire propose que l'exploitation de la coupe de bois soit réalisée sous la garantie de trois habitants solvables désignés pour la durée du mandat, à savoir : Anthony POCCARD-CHAPUIS, Yannick VIENNE et Maxime POCCARD-CHAPUIS soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L138-12 du Code Forestier.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition des trois garants précités pour l'affouage.

II/ FINANCES

2. Subvention à l'association des parents d'élèves

Le Maire explique que l'association des parents d'élèves organise une classe découverte durant un voyage d'une semaine à Paris.

Comme les années précédentes, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association des parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association des parents d'élèves.

3. Vote des taux de la taxe de séjour

Suite aux modifications intervenues par la loi de finances 2015, les taux de la taxe de séjour doivent être révisés pour la prochaine saison d'hiver.

Le Maire propose les taux modifiés comme suit :

<u>Type d'hébergement</u>	<u>Taxe de séjour</u>	<u>Taxe additionnelle incluse</u> <i>Part départementale (+10%)</i>
Hôtels de tourisme 4* Résidences de tourisme 4* Meublés de tourisme 4* Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.80	2.00
Hôtels de tourisme 3* Résidences de tourisme 3* Meublés de tourisme 3* Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.17	1.30
Hôtels de tourisme 2* Résidences de tourisme 2* Meublés de tourisme 2* Villages de vacances 4 et 5* Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90	1.00
Hôtels de tourisme 1* Résidences de tourisme 1* Meublés de tourisme 1* Villages de vacances 1, 2 et 3* Autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.67	0.75
Hôtels Résidences de tourisme Meublés de tourisme Village de vacances en attente de classement ou sans classement Hébergement assimilés en attente de classement ou sans classement	0.67	0.75

Terrains de camping et terrains de caravanage classées en 3, 4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.45	0.50
Terrains de camping et terrains de caravanage classées en 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0.20	0.22

Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil municipal valide les taux précités pour la taxe de séjour.

III/ RESSOURCES HUMAINES

4. Création des postes saisonniers des services techniques

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire explique qu'afin de faire face aux contraintes estivales liées à l'entretien des sentiers, des espaces verts et à la propreté de la station et des villages, il apparaît nécessaire de recruter 3 (trois) agents polyvalents saisonniers pour renforcer les effectifs des agents des services techniques.

Les postes créés seront donc les suivants :

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 04/05/2015 au 30/10/2015

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 27/04/2015 au 27/11/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes saisonniers précités aux Services techniques.

5. Création d'un poste d'agent technique

La reprise en régie des compétences techniques telles que le fauchage, l'entretien, le suivi de l'éclairage public et le déneigement nécessite de recruter un agent supplémentaire pour renforcer l'effectif des services techniques. Les économies réalisées sur ces prestations auparavant assurées par des entreprises extérieures permettent en effet d'envisager ce recrutement.

La reprise en régie de ces compétences est envisagée, à l'essai, sur une durée de un an. Après un bilan de la gestion de ces nouvelles compétences par les services techniques, ce poste pourra être pérennisé.

Grade : Adjoint Technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 04/05/2015 au 30/05/2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un poste supplémentaire sur une durée d'un an aux services techniques.

6. Création des postes saisonniers d'agents scolaires

Suite au renouvellement de la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Myriam SILVIN pour une durée de 2 ans à partir du 14 août 2014 et, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de créer comme durant l'intersaison automnale de 2014, 4 postes au sein du service scolaire.

Deux postes de panier-repas et entretien des locaux de l'école :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 18 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 27/04/2015 au 03/07/2015

Un poste de panier-repas, temps périscolaire et entretien des locaux administratifs :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 21 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 27/04/2015 au 03/07/2015

Un poste de temps-péri éducatif:

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 3h hebdomadaires durant les semaines scolaires

Contrat à durée déterminée : du 27/04/2015 au 03/07/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création des postes d'agents scolaires proposés.

7. Création d'un poste d'astreintes au gîte

Laurent TRESALLET, Maire, explique que, comme la saison précédente, il est proposé de créer un poste d'astreinte au gîte communal pour remplacer Maryse RICHERMOZ durant deux week-ends par mois.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 2 week-ends par mois

Contrat à durée déterminée : du 05/06/2015 au 01/11/2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création d'un poste d'astreinte au gîte communal.

IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES

8. Adhésion au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Vu l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres, Le Maire propose que la Commune adhère au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité et demande l'autorisation de signer la convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette adhésion et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Date du prochain Conseil Municipal

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au lundi 04 mai 2015.

✓ ***Fermeture exceptionnelle de la bibliothèque***

Suzanne BONNE souhaite réorganiser le coin jeunesse de la bibliothèque. Dans cette perspective, elle demande une fermeture exceptionnelle de la bibliothèque le lundi 18 mai 2015.
Une communication sera réalisée pour diffuser cette information.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.